

REGLEMENT

FOOT LOISIR SENIORS ET VETERANS MASCULINS

Le District Haute-Garonne de Football organise des rencontres Foot Loisir Seniors et Vétérans.
Seuls les joueurs titulaires d'une licence « loisir » ou d'une licence « vétéran » pourront participer aux rencontres.

ARTICLE 1: LES REGLES COMMUNES

Peuvent participer aux rencontres « loisirs », les licenciés « Loisirs » des U19 aux Vétérans.

Peuvent participer aux rencontres « vétérans », les licenciés « Vétérans » ou « Loisirs » de plus de 35 ans au 1er janvier de la saison en cours. Toutefois, par dérogation, trois joueurs âgés de plus de 30 ans au 1er janvier de la saison en cours peuvent participer.

Les rencontres se déroulent en semaine, du lundi au vendredi ou le dimanche matin, selon les créneaux et installations disponibles enregistrés par les différentes équipes au moment de leur inscription.

Le club recevant doit mettre à disposition de la rencontre, 3 ballons correctement gonflés.

Les licences

Une équipe sera considérée engagée et pourra participer aux rencontres « loisir » ou « vétéran » qu'après avoir enregistré à la ligue Occitanie, un nombre suffisant de licenciés (au minimum 11 licenciés pour le foot à 11 et 8 licenciés pour le foot à 8).

Les dirigeants doivent être en capacité de présenter les licences dématérialisées sur l'outil FOOTCLUBS Compagnon ou au moyen du listing des licences extrait de FOOTCLUBS.

Le contrôle des licences n'est pas obligatoire mais peut être exigé par le dirigeant ou le capitaine d'une équipe avant le début de la rencontre.

Un contrôle sur les matchs par un membre de la Commission Foot Loisir pourra être effectué de façon inopinée.

La feuille de match

Avant chaque rencontre, une feuille de match imprimable depuis le site du district Haute-Garonne, fournie par le club recevant, doit obligatoirement être remplie par les deux représentants des clubs.

Doivent alors y figurer la date, le lieu de la rencontre, l'identification des 2 clubs en présence, l'identification de tous les joueurs, le numéro de maillot (obligatoire), nom et prénom, numéro de licence, médecin de garde ou Samu 31, signature du capitaine, score.

La feuille de match étant le document officiel, elle doit être retournée 48 heures après le déroulement de la rencontre par courrier à : District Haute-Garonne 59 ter chemin de Verdale 31240 St Jean ou par mail au service compétitions (competitions@haute-garonne.fff.fr).

Retards, forfait et remises de rencontres

Les rencontres doivent impérativement débuter aux heures indiquées sur la programmation.

Passé un délai de tolérance de 15 minutes, une équipe fautive ne pouvant présenter au moins 8 joueurs (pour le Foot à 11) ou 6 joueurs (pour le Foot à 8) licenciés pourra être considérée comme forfait par l'équipe adverse.

Mais dans tous les cas, si l'équipe adverse accepte de disputer la rencontre malgré le retard de son adversaire, celle-ci ne pourra se prolonger en venant perturber la rencontre suivante, et c'est le résultat acquis sur le terrain qui sera enregistré même si elle n'a pu aller à son terme.

Toute équipe ne pouvant honorer une rencontre devra en informer le District et le club adverse au moins 48h à l'avance.

Une rencontre non disputée ne pourra être reprogrammée qu'après l'accord de la commission

Réclamations, litiges et pouvoir disciplinaire.

Le Foot Loisir étant basé sur l'arbitrage bénévole et la responsabilisation de chacun, la commission « Foot loisirs » doit tant que possible en être le prolongement. Ainsi, la commission s'engage à favoriser le dialogue entre les deux parties pour tenter de trouver une solution commune, et ce n'est qu'en dernier ressort que la commission tranchera en imposant sa décision.

Tout litige porté devant la commission implique une convocation automatique des dirigeants concernés pour venir s'exprimer et donner leurs versions des faits.

Pour prendre la décision en toute impartialité, aucun membre de la commission directement concerné par le litige ne pourra participer au vote.

ARTICLE 2 : LE FOOT LOISIR A 11

Le Foot Loisir à 11 est séparé en deux groupes distincts : les Seniors et les Vétérans.

Le nombre de joueurs par équipe est de 11 joueurs titulaires et de 7 remplaçants au maximum. Le nombre de remplacements au cours d'une rencontre est illimité (le joueur remplacé devenant remplaçant) mais doit se faire au cours d'un arrêt de jeu.

Les rencontres se déroulent en deux périodes de 45 minutes chacune, séparées d'une mi-temps de 15 minutes.

Les poules seront établies en fonction du nombre d'équipes engagées. Deux formules envisagées :

1/ Les rencontres se déroulent en 1 phase de X poules géographique de X équipes.

2/ Les rencontres se déroulent en 2 phases :

- 1^{er} phase : les équipes sont réparties en X poules géographique de X équipes.

- 2^{ème} phase : à l'issue de la première phase, X poules non géographiques de x équipes sont établies.

Celles-ci seront avisées du déroulement des challenges avant le début de ceux-ci.

La possibilité de passer du foot à 11 en foot à 8 est faisable entre la première phase et la deuxième phase après accord de la commission loisir.

Un calendrier sera élaboré par la Commission. Les dates des rencontres pourront être modifiées seulement avec l'accord des deux clubs concernés et après validation de la commission.

Le Foot Loisir n'entraînant aucune compétition, aucun classement ne sera effectué. Seul doit perdurer le plaisir de jouer.

Les rencontres se déroulent sans arbitre officiel. Les deux équipes sont responsables de la bonne tenue de la rencontre. Pour cela, elles se mettront d'accord pour désigner une ou deux personnes (dirigeant ou joueur) en charge de l'arbitrage de la rencontre suivant les règles du jeu de la FFF (seul les tacles sont interdits)

ARTICLE 3 : LE FOOT LOISIR A 8

Le Foot Loisir à 8 sera séparé en deux groupes distincts (si les engagements le permettent) : les Seniors et les Vétérans.

Le nombre de joueurs par équipe est de 8 joueurs titulaires et de 6 remplaçants au maximum. Le nombre de remplacements au cours d'une rencontre est illimité (le joueur remplacé devenant remplaçant) mais doit se faire au cours d'un arrêt de jeu.

Les rencontres se déroulent en deux périodes de 35 minutes chacune, séparées d'une mi-temps 15 minutes.

Les poules seront établies en fonction du nombre d'équipes engagées. Deux formules envisagées :

1/ Les rencontres se déroulent en 1 phase de X poules géographique de X équipes.

2/ Les rencontres se déroulent en 2 phases :

- 1^{er} phase : les équipes sont réparties en X poules géographiques de X équipes.

- 2^{ème} phase : à l'issue de la première phase, X poules non géographiques de x équipes sont établies.

Celles-ci seront avisées du déroulement des challenges avant le début de ceux-ci.

La possibilité de passer du foot à 8 en foot à 11 est faisable entre la première phase et la deuxième phase après accord de la commission loisir.

Un calendrier sera élaboré par la Commission. Les dates des rencontres pourront être modifiées seulement avec l'accord des deux clubs concernés et après validation de la commission.

Le Foot Loisir n'entraînant aucune compétition, aucun classement ne sera effectué. Seul doit perdurer le plaisir de jouer.

Les rencontres se déroulent sans arbitre officiel. Les deux équipes sont responsables de la bonne tenue de la rencontre. Pour cela, elles se mettront d'accord pour désigner une ou deux personnes (dirigeant ou joueur) en charge de l'arbitrage de la rencontre suivant les règles du jeu de la FFF.

Les lois du jeu du Foot à 8 :

La dimension du terrain est celle d'un demi-terrain à 11 homologué pour la pratique du football. La surface de réparation est de 26m x 13m (traçage peinture si possible).

- Coup de pied de but : à plus ou moins 1 mètre à droite ou à gauche du point de réparation (9m) ; Application identique au foot à 11.

- Règle passe au gardien identique foot à 11.

- Dégagement de volée ou 1/2 volée par le gardien interdit.

- Coup franc : distance du mur à 9m15

- Pas de hors-jeux.

- Les tacles sont strictement interdits.

- La remise en touche s'effectue au pied ou à la main. Il est interdit de marquer un but sur une remise en touche.

